

**BON DE COMMANDE - ACCUEIL DE LOISIRS – ANDA – ETE 2018**

<p align="center"><b>Coordonnées Famille</b></p> <p>M. Mme .....</p> <p>Adresse : .....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>Tél : .....</p> <p>Email : .....</p>	<p align="center"><b>Organisateur</b></p> <p align="center">Les Amis de Notre Dame des Anges 6 chemin d’Auzeville 31400 TOULOUSE</p> <p align="center">Tél : 05 61 25 37 41 ou 06 99 60 08 31 ecole.ndda@apprentis- auteuil.org</p>	<p align="center"><b>Séjour de vacances</b></p> <p align="center"><b>MINI SEJOUR Couserans ARIEGE</b></p> <p align="center"><b>09/07/2018 au 13/07/2018</b></p> <p align="center"><b>360 €</b></p>
---	---	--

• **Bourse Exceptionnelle ANDA « MAMANS EN FETE »**



Selon les ressources de la famille, les parents pourront déposer une demande de bourse exceptionnelle auprès d'ANDA. Après étude de votre dossier, nous vous informerons sur l'aide éventuelle qu'ANDA pourra vous apporter, dans la limite des fonds alloués annuellement à ce dispositif par la braderie « MAMANS EN FETE », et sous réserve de nous fournir l'ensemble des pièces justificatives demandées. N'hésitez pas à nous contacter.

Nom	Prénom	Date de naissance
* Nombre de places commandées		
* Montant engagé		
* Soit un règlement de (nombre de places commandées x ... €) (Règlement joint à la commande à l'ordre d'ANDA)		

**Mode de règlement :** Chèques, Espèces, Chèques vacances, Chèques CESU, Virement.

**Annulation du séjour :**

En cas d'annulation de l'inscription au séjour par la famille :

L'annulation intervient plus de 60 jours avant le début du séjour : 20 % du prix du séjour retenu par l'organisateur  
 L'annulation intervient entre 60 et 30 jours avant de début du séjour : 50 % du prix du séjour retenu par l'organisateur  
 L'annulation intervient moins de 30 jours avant le début du séjour : la prestation ne fait l'objet d'aucun remboursement. 100 % du prix du séjour restent dus auprès de l'organisateur.

Si l'établissement doit être fermé avant l'expiration du contrat en vertu d'une décision préfectorale ou pour cas de force majeure, ou tout sinistre engendrant l'interdiction préfectorale d'exploitation, ANDA restituera les acomptes sans aucune indemnité.

- Partenaire de l'ANCV, ANDA est habilité à accepter les Chèques Vacances comme moyen de paiement. N'hésitez pas à les utiliser pour nos séjours !
- La plupart des Comités d'Entreprises (CE) proposent des aides aux vacances pour les enfants. N'hésitez pas à le contacter pour obtenir des renseignements.
- Les Mairies (CCAS) et les Conseils Généraux (ASE, MDPH) attribuent souvent des aides journalières ou forfaitaires pour les séjours de vacances. Pour contacter leurs services, rapprochez-vous des assistants sociaux de votre quartier, de votre mairie et de votre Etablissement.

**Date et signature des parents**